

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 39 (2002)  
**Heft:** 1515

**Artikel:** Adhésion à l'ONU, la suite?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1008554>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les audaces calculées de Pascal Couchepin

**La Suisse doit faire des concessions sur le secret bancaire pour ne pas rompre avec l'Europe. Chacun le sait mais le tait. Le ministre de l'économie ose le dire avec sa légendaire brutalité. Le monde des affaires proteste ... pour la forme.**

**L**e secret bancaire n'est pas une institution vertueuse qui protège la sphère privée des individus. C'est une pratique introduite il y a cent ans déjà pour attirer les capitaux étrangers fuyant leur fisc national. Le succès a été total. En quelques années, les modestes banques suisses se sont hissées au rang de leurs grandes concurrentes françaises et allemandes. La pratique rigoureuse est devenue une obligation légale en 1934.

La loi sur les banques, introduite pour combattre les désordres de la grande crise, inquiétait les banquiers. Ils craignaient de voir l'État mettre le nez dans leurs affaires et celles de leurs clients. Pour les rassurer, la loi introduisait un rigoureux secret, verrouillé par une sanction pénale, qui les protégeait de la curiosité des autorités fiscales suisses et étrangères. Contrairement à une légende complaisamment propagée, le secret bancaire n'a pas été introduit pour protéger les Juifs de la persécution nazie. Le Conseiller fédéral des finances de l'époque affirmait devant le parlement: « Il faut que les capitaux étrangers qui travaillent au profit de notre économie nationale soient amenés à quitter notre pays. »<sup>1</sup>

## Trafics couverts par le secret

La place financière helvétique a prospéré dans le terreau fertile de la discrétion. Elle générerait aujourd'hui entre 30 et 40% de la fortune privée mondiale. On ne bâtit pas un tel empire par le seul *dumping* fiscal. Le savoir-faire des banquiers et la qualité des services offerts ont assis la réputation de Zurich et de Genève. La levée du secret pour traquer l'argent sale et autres délits pénaux n'a pas diminué l'attractivité de nos banques. Mais la Suisse officielle ne tient pas à brader son véritable avantage concurrentiel: le secret protégeant la simple éviction fiscale. Pascal Couchepin est du même avis. Cependant, pour garder l'essentiel, il est prêt

**Les intégristes du secret craignent que la moindre concession fasse crouler l'édifice. Ils préfèrent rompre les négociations avec Bruxelles.**

à sacrifier le marginal dans les négociations avec Bruxelles. Le secret resterait total face à l'évasion de l'impôt direct. On ménagerait donc les dépôts d'épargne.

En revanche la Suisse concéderait la transparence pour combattre la contrebande et le non paiement de la TVA et autres taxes. Selon le droit suisse actuel, de tels actes ne sont pas des délits pénaux.

Le rigoureux secret bancaire couvre donc le vaste trafic de

tabac qui utilise la Suisse comme place tournante idéale.

## Pas d'épreuve de force

La contrebande fait perdre des milliards à l'Europe et la Suisse ne gagne rien. Le simple réalisme devrait conduire à une transparence totale pour combattre ce trafic mafieux. Les intégristes du secret craignent cependant que la moindre concession fasse crouler l'édifice. Ils préfèrent rompre les négociations avec Bruxelles. D'autres sont plus réalistes. Les grandes banques notamment savent qu'elles n'ont rien à gagner d'une épreuve de force avec le reste de l'Europe. C'est mauvais pour leur image et les affaires toujours plus importantes qu'elles font en dehors de la Suisse. Leur fermeté affichée

n'est que tactique de négociation. Pascal Couchepin le sait. Son audace n'est pas de la témérité. *at*

<sup>1</sup> Sébastien Guex, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne décrit clairement les origines du secret bancaire helvétique dans le premier numéro 2002 de la *Revue économique et sociale*. La brochure, qui publie les actes d'un colloque des «Rencontres Suisses sur l'avenir du secret bancaire», contient d'autre part les contributions de Patrick Mouttet du Crédit Suisse, Nils de Dardel, Conseiller national, Bernard Bertossa, Procureur général du canton de Genève et Henri Gétaz du Bureau de l'intégration. Adresse de la rédaction: UNIL, BFSH 1, 1015 Dorigny.

## Adhésion à l'ONU, la suite?

C'était un dimanche d'hiver printanier. La majorité du peuple et des cantons acceptait de justesse l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

Trois mois plus tard, le Conseil fédéral n'a pas encore transmis la demande officielle au secrétariat général de l'organisation. Le gouvernement attend les résultats définitifs du scrutin. Quelques cantons récalcitrants se font désirer.

La routine a retrouvé ses habitudes, ses rythmes. L'administration aussi. Le vent de l'histoire a faibli. Entre temps, l'ONU a été humilié au Proche Orient. La Suisse, de son côté, évalue la situation et étudie avec prudence la réaction adéquate face au désastre.

C'est vrai que la lettre est prête. On peut la lire sur le site internet de la Confédération. Toujours sans date. *réd.*